



■ Extrait du registre des délibérations
Commission Finances et synthèse

Conseil municipal du 12 décembre 2022
Séance du 28 novembre 2022

17 Associations sous convention d'objectifs - acomptes sur subventions 2023

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**
Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN
- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**
Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE,
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**
Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, M. KHOULA, Mme HAMADOUCHE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, M. EL MOUSSAOUI, M. BOULHAMANE, Mme DUCHATELLE, Mme M'BAYE.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**

M. AKABLI	Pouvoir à	Mme SOW
Mme SAVAS	Pouvoir à	M. EL MOUSSAOUI
Mme SAKHO	Pouvoir à	M. VILLEMAIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à	Mme DUHIN
Mme PEREZ	Pouvoir à	M. PERRIN
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à	Mme HAMADOUCHE
Mme SENET	Pouvoir à	M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à	M. BOULHAMANE
M. KA	Pouvoir à	Mme M'BAYE
M. FACCHINI	Pouvoir à	Mme DUCHATELLE
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux absents non représentés:**
Mme MEHADJI, M. NACHITE.
M. LUCAS.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	3
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	36

■ **Date de la convocation et d'affichage le : 6 décembre 2022**

■ **Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 13 DEC. 2022**

■ **Rapport de présentation :**

Karim BOUKHACHBA, Adjoint

Par délibération le conseil municipal a autorisé la signature de conventions d'objectifs, avec différentes structures.

Lesdites conventions prévoient, le versement d'un acompte sur subvention, en début d'année, comme suit :

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement 2022	1 ^{ère} échéance	Taux	Montant 1 ^{er} acompte
AS TIR	12 809,00 €	Janv-23	30%	3 842,70 €
AVENIR DE CREIL	15 000,00 €	Janv-23	30%	4 500,00 €
CLUB AMICAL DE TENNIS	20 269,00 €	Janv-23	30%	6 080,70 €
CENTRE GEORGES BRASSENS	151 410,00 €	Janv-23	40%	60 564,00 €
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	425 000,00 €	Janv-23	25%	106 250,00 €



AFC CREIL	41 858,00 €	Janv-23	30%	12 557,40 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	77 000,00 €	Janv-23	40%	30 800,00 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	1 690 000,00 €	Fév-23	25%	422 500 €

Il vous est demandé d'autoriser le versement de ces acomptes, conformément aux conventions d'objectifs.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu le budget primitif 2022, notamment l'annexe B1.7,
 Vu les conventions d'objectifs,
 Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 28 novembre 2022,
 Considérant le besoin de trésorerie des associations,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

■ Décide :

Article 1^{er} : de verser conformément aux conventions d'objectifs, les acomptes sur subvention 2023 suivants :

ASSOCIATIONS	Montant de l'acompte	Comptes
AS TIR	3 842,70 €	6574/40/DB
AVENIR DE CREIL	4 500,00 €	6574/40/DB
CLUB AMICAL DE TENNIS	6 080,70 €	6574/40/DB
CENTRE GEORGES BRASSENS	60 564,00 €	6574/524/CB
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	106 250,00 €	6574/313/CA
AFC CREIL	12 557,40 €	6574/40/DB
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	30 800,00 €	6574/520/AA
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	422 500,00 €	657362/520/AA

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr



Publication électronique sur le site de la Ville le **29 DEC. 2022**

CREIL, le **29 DEC. 2022**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

P/0

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Madame Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022

SLO

ID : 060-216001743-20221212-DLRG221212017-DE